

Groupe Numismatique de Provence



Bulletin intérieur
n°1 - 2^{ème} trimestre 1976



Monnaies - Jetons - Assignats - Billets

MUMISAMI

5, Boulevard du Jeu-de-Ballon

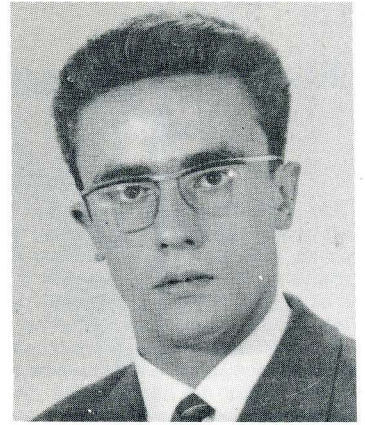
06130 GRASSE

Téléphone 36.04.68

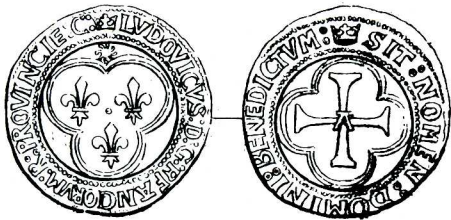


Les Ateliers Monétaires

Provençaux



A la mort de Charles III, dernier comte de Provence (11-12-1481), Louis XI hérite de la Provence et prescrit aux ateliers provençaux alors en activité (Aix et Tarascon) de battre monnaie aux armes de France. Nous connaissons un grand blanc et un petit blanc de Provence (L. 536 et 540) frappés à Ai— (A), ainsi qu'un sou coronat (L. 551) frappé à Tarascon (tarasque, T Mm : L).



Grand Blanc d'Aix.

Charles VIII, qui succède à Louis XI en 1483, proclame en octobre 1486 l'annexion de la Provence à la couronne et fixe par divers mandements et par le règlement de 1489 la marche des ateliers provençaux. Trois ans plus tard, Marseille fait valoir ses anciens droits monétaires et demande la réouverture de son atelier, ce qui lui est accordé par lettres parentes (1492) : c'est le début d'une longue rivalité monétaire entre Aix et Marseille.

MARSEILLE (écusson de la ville) frappe le blanc à la couronne (L. 565), un gros (L. 587), 1/2 gros (L. 588), 1/4 de gros (L. 589), des patacs (L. 590) et derniers coronats (L. 591) ; elle monnaie en tant que ville en terres adjacentes et non comme atelier monétaire de Provence (d'où la légende CIVITAS MAS-LIE).

AIX (A), comme Tarascon, frappe des monnaies avec dans la légende le titre de comte de Provence. On a retrouvé un gros provençal (L. 586) et un blanc à la couronne (L. 565).

TARASCON (Tarasque, T et Mm : L) : on connaît des blancs à la couronne (L. 655) et des doubles tournois (L. 578).



Denier Coronat de Marseille.

Denier de Marseille.



Sous Louis XII, la guerre monétaire entre Aix et Marseille est particulièrement vive ; le roi intervient le 15 mai 1504 et ferme l'atelier de Marseille.

Tarascon (fermé en 1507) frappe aux types provençaux avec le point 15° (Mm : L) ; Aix garde la lettre A et Marseille l'écusson de la ville.

Types provençaux : écu d'or (L. 596), douzain (L. 607), sizain (L. 610), hardi (L. 618), double tournois (L. 622), liard à l'L (L. 627), patac (L. 628), dernier coronat (L. 629).

Cet exposé a été fait par M. le Professeur CHARLET à la réunion d'Aix-en-Provence, le 25 octobre 1975, et à la Section de Toulon le 25 janvier 1976.

Sous François I^{er}, l'atelier de Tarascon se voit attribuer le point 17° et fonctionne par intermittence jusqu'en 1539, date de sa fermeture quasi définitive (il sera réouvert à l'époque de la ligue de 1590 à 1593, frappera des pinatelles au nom d'Henry IV : T ; une tentative pour y faire frapper des liards en 1656 échouera).

Types : écu d'or (L. 639), teston (L. 657 et 663), 1/2 teston (L. 679), douzain (L. 694), double et denier tournois.

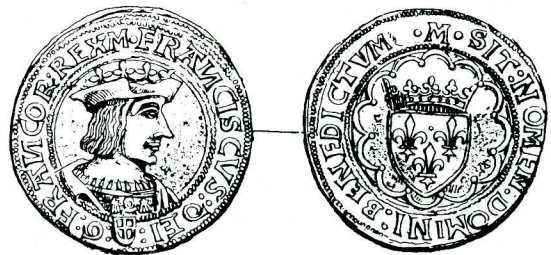
Marseille : en 1524, Marseille profite du siège que lui fait subir Charles de Bourbon à la tête des Impériaux pour remettre son atelier en activité ; le différend de la ville change au cours du règne : à l'écusson de la ville se substitue une abréviation qui signifie et qui ressemble à un z barré ().

Types : écus et demi-écus d'or (L. 639-640) ; 741-742, 749-750 ; testons et 1/2 testons (L. 676-677) ; 768-769 ; douzains (L. 694 ; 781 ; 785) ; double et denier tournois (L. 791-793) ; patac (L. 735) ; coronat (L. 737) ; liard à l'F (L. 790).

Aix prend pour différend le point 16, puis en 1543, une sorte de T cursif () qui est aussi une abréviation de et.

Types : écu d'or (L. 639-749) ; teston (L. 678) ; douzain (L. 694 et 785) ; double et denier tournois (L. 727 ; 791 ; 793) ; patac (L. 735) ; coronat (L. 737) ; liard à l'F (L. 790).

Sous Henri II, Marseille continue à monnayer avec le différend précédemment décrit jusqu'en 1551. En 1554, l'atelier est officiellement fermé.



François I^{er} : Teston de Marseille.

Types : écu d'or (L. 806) ; douzain (L. 834-835 ; liard (L. 841) ; denier tournois (L. 843) et patac (L. 848).

Aix voit son atelier maintenu après 1554, mais change de différend en 1550 : 1 (jusqu'à sa fermeture en 1786).

Types : écu d'or (L. 806) ; henri d'or (L. 810) ; teston (L. 819-821) ; 1/2 teston (L. 820-822) ; douzain (L. 834 et 835).

Sous François II, Charles IX et Henri III, Aix est donc le seul atelier provençal ouvert et il frappe les types royaux normaux. Il faut attendre la ligue pour que Marseille redresse la tête : Marseille prend parti pour la ligue et le 9 mars 1591, le Conseil de la ville profite des troubles pour décider la réouverture de l'atelier avec pour différend le signe abrégé dont j'ai parlé plus haut (1591 à 1596).

Types : liard au nom d'Henri III (L. 1012) ; double sol parisien (L. 1025) ; douzain (L. 1027) ; liard (L. 1029-1030) ; patac (L. 1034) au nom de Charles X.

Aix, de même, frappe au nom d'Henri III (1592-93) : double sol parisien (L. 1008) et liard (L. 1012), puis de Charles X (1593) : double sol parisien (L. 1025) ; douzain (L. 1026) ; liard (L. 1031). Dès 1594, Aix se rallie à Henri IV : elle pourra ainsi se maintenir en obtenant la fermeture de Marseille.

Les Ateliers Monétaires Provençaux

(suite de la page 9)

Louis XIII, à l'occasion de son voyage en Provence en 1624, confirme les privilèges d'Aix. Contrairement à ce qu'a affirmé J. LAUGIER, Marseille n'a frappé aucune monnaie sous Louis XIII. La lutte entre les deux villes reprend au début du règne de Louis XIV : de 1644 à 1646, Marseille frappe des écus d'or et les 1/4 d'écu d'argent avec pour différent un monogramme formé de deux A inversés () ; Marseille fait une autre tentative vers 1665, mais sans succès : Aix demeure le seul atelier monétaire de Provence jusqu'en 1876. Marseille fait alors valoir l'état de décrépitude de l'atelier d'Aix pour obtenir sa fermeture qui intervient en février 1786. Marseille ouvre son atelier le 1^{er} décembre 1878 (il a fallu plusieurs mois pour trouver un local). Le différent est MA en monogramme (). L'atelier avec quelques interruptions temporaires, frappe des monnaies d'argent jusqu'en 1839, de bronze jusqu'en 1857, date de la fermeture définitive de l'atelier. Pour l'or, on connaît quelques Louis et doubles Louis de Louis XVI ; au XIX^e siècle, on a frappé un 40 F Charles X (1830) et un 20 F Louis XVIII (1824).

Pour être tout à fait complet, il faudrait parler des ateliers temporaires qui ont fonctionné en Provence à l'époque de la ligue (Arles, Martigues, Sisteron, Toulon...), de l'atelier de Dardennes sous Louis XIV et des monnaies de nécessité frappées en Provence après la guerre de 14. Ces questions pourront faire l'objets d'autres communications.

Aix, le 25-10-1975.
Jean-Louis CHARLET,
Président de la Section d'Aix-en-Provence,
Président adjoint Fédéral.

le crédit de la bourse

2, rue du 4-Septembre
angle 27, rue Vivienne
(face au métro Bourse)

met à votre disposition ses services
CHANGE - TRAVELLERS CHEQUE
OR - PIECES ET LINGOTS COTES EN BOURSE
PIECES HORS COTE - NUMISMATIQUE

2 Experts agréés par la Chambre Nationale
des Experts Spécialisés : MM. VASSEL et DOUVILLE

LA PIASTRE DECAEN

Exposé fait à Draguignan
le 14 mars 1976.

Pendant le blocus des Iles de France (appelée depuis Ile Maurice par les Anglais) et Bonaparte (La Réunion), le capitaine corsaire Pierre Bouvet commandant le brick de guerre "l'Entreprenant" de douze canons de douze pouces et de 110 hommes d'équipage, s'empara le 20 octobre 1809, de "l'Ovidor" appartenant à la Compagnie des Indes hollandaises. La rencontre eut lieu au large de Manille. Et bien que le Hollandais soit un navire de 900 tonneaux, armé de 18 canons de 12 et ayant un équipage de 160 hommes, il se rendit après un bref combat au capitaine Bouvet.

A son bord, les Français trouvèrent une riche cargaison de marchandises de Chine et 230.000 piastres, renfermées dans des barils. Cette somme n'était pas seulement composée de numéraire : des lingots d'or et d'argent la complétaient.

L'Ile de France qui était à bout de ressources reçut cette riche cargaison avec les transports de joie que l'on soupçonne ! Le Général Decaen, Gouverneur de l'Ile, profita des matières d'or et d'argent de "l'Ovidor" pour créer une monnaie spéciale, avec le concours du seul orfèvre de l'Ile, le bijoutier de Port-Louis, M. Aveline.

Decaen prit, les 6 et 8 mars 1810, deux arrêtés qui ont été insérés dans le Code des Isles de France et de la Réunion.

Lorsque les balanciers furent prêts, on frappa la monnaie d'argent qui fut immédiatement mise en circulation. Mais quand arriva le moment de s'occuper de la monnaie d'or, l'Ile de la Réunion (Bonaparte) tomba aux mains des Anglais. Peu de temps après, l'Ile de France succomba à son tour et aucune monnaie d'or ne fut frappée.

La pièce d'argent mesure 39 mm de diamètre et pèse 26,775 g. Un léger renflement vers le milieu est cause que les caractères qui indiquent la valeur "Dix livres" sont très souvent effacés.

Aussitôt mise en circulation aux Iles de France et Bonaparte, elle prit le nom de Piastre Decaen, nom qu'elle a toujours conservé depuis et que le gouvernement anglais lui-même a consacré dans divers documents officiels. Mais sous l'occupation anglaise, la piastre Decaen n'étant payée et reçue dans les bureaux publics qu'au taux de 4 shillings, disparut inévitablement du marché pour être exportée, surtout à Madagascar. Ce qui explique la prompt disparition de

cette curieuse monnaie dont Th. Sauzier écrivait déjà en 1886 que "depuis une cinquantaine d'années on ne la rencontre, aux îles pour lesquelles elle a été frappée, qu'aux mains de quelques collectionneurs".

A Madagascar, la piastre Decaen subit la fonte inévitable comme les autres pièces d'argent pour être transformée en bagues, colliers ou autres bijoux par les indigènes très friands de métaux précieux. Ainsi s'explique le très petit nombre de piastres Decaen se trouvant de nos jours sur le marché numismatique.

Bernard Poindessault, dans son répertoire des monnaies napoléonides, donne une explication semblable de la disparition de cette pièce : "...l'ordonnance britannique du 25-11-1825 ayant fixé la valeur libératoire de la piastre Decaen à 4 shillings alors que la valeur métallique de cette pièce était de 4 shillings 7 pences, il est évident que beaucoup de spéculateurs procédèrent au ramassage systématique de ces monnaies qu'ils refondaient ensuite..."

Actuellement, une piastre Decaen vaut de 1.000 à 4.000 francs selon son état. C'est un des "monuments" de la numismatique coloniale française.

G. COUSINIE.

